

que par sa famille, un clergé nombreux, et la ville de Trévoux tout entière ; mais combien de ses meilleurs amis de Lyon et d'ailleurs ne furent pas prévenus à temps et ne purent suivre son douloureux cerceuil !

Du moins, douce consolation, la presse fut unanime à le pleurer.

Voici quelques extraits qu'on nous permettra d'insérer dans notre esquisse ; ils sont la preuve que nos éloges et nos regrets ne sont pas exagérés :

« Nous apprenons à l'instant la mort de M. Gaspard-Jean-Maurice Simonnet, avoué près le Tribunal de première instance de Trévoux, membre de plusieurs Sociétés littéraires. M. Simonnet avait manifesté très-jeune son goût inné pour la poésie ; à peine avait-il atteint l'âge d'homme que déjà il s'était fait un nom parmi les poètes lyonnais.

« Mais si l'art est une belle chose, il ne mène que rarement à la fortune.

« M. Simonnet père, qui était un de nos principaux régisseurs d'immeubles, rêvait pour son fils une position plus solide que celle que procure les lauriers cueillis sur le Parnasse ; son fils fit son droit, fit son stage et devint avoué à Trévoux.

« Mais il n'abandonna point pour cela ses études favorites, et chaque année quelque œuvre nouvelle venait signaler la verve féconde du poète.

« Lyon et Trévoux perdent, en M. Simonnet, non seulement un écrivain de mérite, mais encore un homme de bien.

« A ce double titre, son souvenir restera durable parmi nous. » (*Moniteur judiciaire* 24 décembre 1870.)

« Nous apprenons la mort de M. Maurice Simonnet, avoué près le tribunal de Trévoux, décédé le 22 décembre à l'âge de quarante-deux ans.

« M. Maurice Simonnet a droit à une mention spéciale de la presse lyonnaise, car il fut un des nôtres. Ecrivain distingué, poète à ses heures, M. Simonnet consacra à la littérature tous ses loisirs ; il fut un des collaborateurs les